

GRAND PRIX JEUNES GOLF du Château d'Augerville Samedi 28 & dimanche 29 mars 2020

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est conforme au cahier des charges des Grands Prix Jeunes de la FFGolf (Vademecum FFG 2020 § 1.2.1-5) et est approuvé par la Ligue de golf du Centre-Val de Loire

Il complète les règlements généraux des épreuves fédérales individuelles amateurs.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- ✓ être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue,
- ✓ être de catégorie Minimale ou moins,
- ✓ être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs,
- ✓ remplir tous les critères sportifs d'inscription,
- ✓ répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur,
- ✓ être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

SERIES ET QUOTAS

Catégories	Années de naissance	Garçons		Filles		Nombre total (dont WC maxi)
		Nombre minimum	Index maxi	Nombre minimum	Index maxi	
Minimes	2004 et 2005	6	10,4	3	18,4	11
Benjamins	2006 et 2007	15	18,4	6	24,4	
U12	2008 ou après	15	36,4	6	36,4	
Nombre total		36		15		108

L'index pris en compte est celui de la date de clôture des inscriptions **le vendredi 13 mars 2020**. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

La liste des joueurs retenus et en liste d'attente à la date de clôture des inscriptions sera publiée par le club au plus tard **le jeudi 26 mars 2020**.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent. Quand le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 108 (période de décembre à mars), la catégorie minimes peut être supprimée.

- Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

La Ligue de golf du Centre-Val de Loire dispose de **11 wild-cards (WC)** concernant des joueurs détenant des index supérieurs aux limites fixées. Les Wild-Cards devront être validées par la Ligue de golf du Centre-Val de Loire avant la date de clôture des inscriptions.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Appareils de mesure de distance : L'utilisation d'appareil de mesure de distance est interdite.

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Épreuve "non fumeur" : pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer (y compris la cigarette électronique). Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Accompagnateurs : pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc....) devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Si les accompagnateurs ne se montraient pas suffisamment raisonnables, l'arbitre de la compétition pourrait être amené à interdire l'accès au terrain aux contrevenants, voire à l'ensemble des accompagnateurs.

Contrôles antidopage : Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGOLF (§ 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une **autorisation écrite des représentants légaux**. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans. Chaque participant doit donc être porteur de cette autorisation pendant la durée de la compétition.

Formulaire disponible dans les clubs (voir Vademecum FFG 2018 § 4.1).

Journée d'entraînement : les participants pourront faire un parcours d'entraînement gratuitement entre la date limite de clôture des inscriptions et la date du 1er tour de l'épreuve sur réservation auprès du club au 02 38 32 12 07

FORME DE JEU

STROKE-PLAY brut / 36 trous / 18 trous par jour : 1^{er} tour samedi 28 mars, 2^{ème} tour dimanche 29 mars 2020.

Marques de départ et distances retenues

Catégories	Garçons		Filles	
	Marques	Longueur	Marques	Longueur
Minimes	Blanches	5.945 m	Bleues	5.035 m
Benjamins	Jaunes	5.540 m	Rouges	4.660 m
U12	Oranges	4.910 m	Violettes	4.274 m

Classement : Le classement est un classement brut par série.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie, le départage se fera en play-off « trou par trou » immédiatement après l'arrivée du dernier joueur de la série, et se déroulera sur le ou les trous choisis par le Comité de l'épreuve.

En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le départage sera fait sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Départs : Lors du 1er tour, le tirage des départs se fera par catégorie et par sexe, en respectant l'ordre des index. Les horaires seront communiqués à partir du **jeudi 29 mars 2019**.

Lors du 2ème tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont à adresser **uniquement** par écrit, au Golf du Château d'Augerville place du Château 45330-AUGERVILLE avant **le vendredi 13 mars 2020 à minuit**,

Les inscriptions doivent mentionner les **nom, prénom, adresse et n° de licence** et être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à **40 euros** (25 euros pour les jeunes inscrits à l'école du golf d'Augerville).

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le **vendredi 27 Mars 2020** à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

PRIX

Des trophées et Médailles seront offerts aux 3 premiers de chaque catégorie.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs ou supérieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.



GRAND PRIX JEUNES
Golf du Château d'Augerville
Samedi 28 et Dimanche 29 mars 2020



BULLETIN D'INSCRIPTION

Fille

Garçon

NOM : PRENOM :

N° de Licence Club :

Index : Catégories : U 12 Benjamin Minime

Je suis dans le mérite jeune oui non Classement :

Droit de jeu fédéral obligatoire acquis le / /2020

Adresse postale:

Numéro de téléphone :

E-mail :

Parent, entraîneur ou adulte responsable accompagnant :

N° mobile.....

J'ai bien pris connaissance du règlement de l'épreuve ci -joint.

J'ai bien pris connaissance que tout joueur déclarant forfait après la publication de la liste officielle des joueurs sera redevable du droit de compétition, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Je règle mon inscription de 40 € à l'ordre du Golf d'Augerville

(Comprenant les green-fees du tour 1 et du tour 2 et les droits de jeu)

(1 règlement par enfant)

1 reconnaissance offerte la semaine du grand prix (du lundi au vendredi)

Les engagements sont à adresser **uniquement** par écrit, **avant le vendredi 13 Mars 2020** à minuit (le cachet de la Poste faisant foi), à :

Golf du Château d'Augerville – GP JEUNES 2020
Place du Château
45330-AUGERVILLE

Pour tout renseignement et indication, contactez le 02 08 32 12 07